

Avenue Jean Monnet, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve

Votre correspondant : Rosalia TUDISCA - Responsable de la coordination du Secrétariat général

☎ 010/48.67.82 - ✉ 010/48.67.68 - rosalia.tudisca@ores.net

AU COLLEGE COMMUNAL DE
NEUFCHÂTEAU
Grand'Place 1
6840 NEUFCHATEAU



Louvain-la-Neuve, le 20 novembre 2017

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins,

Assemblée générale du 21 décembre 2017 - Convocation

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre commune à l'Assemblée générale de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 21 décembre 2017, à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire** convoquée par courrier du 3 novembre dernier qui débutera à **18 heures**, au siège social de la société, avenue Jean Monnet 2 à Louvain-la-Neuve.

ORDRE DU JOUR

1. Plan stratégique ;
2. Prélèvement sur réserves disponibles ;
3. Nominations statutaires.

La documentation relative aux points 2 et 3 de l'ordre du jour est jointe en annexe à la présente convocation tandis que le Plan stratégique est disponible en version électronique à partir de notre site internet www.oresassets.be (Publications/Plans stratégiques et Evaluations) et, sur simple demande, en version imprimée.

Conformément à l'article 27 D de nos statuts, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'article 27 A 2 des statuts de l'intercommunale dispose que :

- Chaque commune associée dispose de cinq délégués à l'Assemblée générale, parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal.
- Ces délégués sont désignés par le Conseil communal, proportionnellement à la composition dudit Conseil, parmi les conseillers, échevins et bourgmestre.